

**ARRETE N° 2024-392-30 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA FORMATION
DIPLOME D'UNIVERSITE CHEF DE PROJET "APPRENTISSAGE ET FORMATION EN LIGNE"**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 20 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Sciences Humaines et Sociales
Diplôme d'université	Intitulé : Chef de projet « apprentissage et formation en ligne »

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur **Christophe JEUNESSE**

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Maxime JORE

- Madame Florence TARDIF BOURGOUIN

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR Sciences Psychologiques et Sciences de l'Éducation, le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 16 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglena JELEVA

